Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 5 Moharrem 1444
3 Août 2022

N° 91

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1662**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1665**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1669**
Homologation de résolutions **1670**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1670**
Avis aux créanciers..... **1675**
Convocations
Sociétés anonymes **1675**
Autres sociétés **1678**
Divers
Avis au public..... **1678**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V

S.P.T. MOHAMED V

Société anonyme

Capital social : 31.400.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 982975L

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 21/6/2022, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 22/7/2022, sous le n°22802217, Quittance n° M052627, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 29/7/2022 sous le numéro 202260771, il a été décidé de nommer :

- Le Cabinet Kalthoum Bouguerra représenté par Madame Kalthoum Bouguerra en qualité de Commissaire aux Comptes.

- Le Cabinet FINOR, représenté par Monsieur Walid Ben Salah en qualité de commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les compte de l'exercice 2024.

2022T00848SANB2

Société Aviation I.T Services Africa «AISA»

Société en liquidation

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 Charguia II - Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1059747N

En vertu du PV du 12/7/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 21/7/2022 sous le numéro 22703322, quittance n°5435, Publiée au RNE le 26/7/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Aviation IT services Africa «AISA», société en liquidation tenue à son siège social, a délibéré sur les questions suivantes :

1- Approbation de la cession d'action au profit d' nouvel actionnaire.

2- Information des actionnaires sur l'avancement des travaux de liquidation et sur les difficultés rencontrées conformément au rapport du 25 mars 2022 adressé par le liquidateur à la Direction Générale de la Privatisation.

3- Approbation du remplacement du liquidateur actuel (Mr Kamel Abdennour) par un nouveau liquidateur (Mme Halima Khouaja).

4- Questions diverses : Approbation de toutes les délibérations ayant porté sur :

A- Le changement de l'adresse de la société à titre de régularisation à savoir :

Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 Charguia II - Tunis Carthage.

B- Le Quitus du liquidateur sortant, Mr Kamel Abdennour, conformément à la règlementation en vigueur.

C- La prise des mesures nécessaires pour le versement au liquidateur sortant de ses honoraires tels que fixés par la dernière Assemblée Générale.

D- L'acceptation du liquidateur de la liquidation de ses honoraires au 31 décembre 2021 et de ne pas rémunérer ses travaux de janvier 2022 jusqu'à la date de tenue de la présente Assemblée Générale.

2022R01945SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL

Société anonyme

Au capital de 26.080.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0341715 B

MF : 341715 B/AM/000

CNSS : 131268-27

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 16/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 12/7/2022 sous le n°22803736 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/7/2022, sous le n°202254963 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

6/ Nomination de Mr Mohamed Mokhtar Ben Hassine, nouveau Commissaire aux Comptes de la société, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

7/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 16/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 12/7/2022 sous le n°22803735 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/7/2022, sous le n°202254963 qu'il a été décidé :

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Mourad Mhiri, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Sami Mhiri directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2023.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2022S00900SANB2

Notice d'augmentation de capital (Article 164 du CSC)

Polyclinique El Bassatine

SA au capital en cours d'augmentation de 4.834.000 dinars à 6.042.500 dinars

Siège social : Cité Jardins II - 3002 Sfax

RNE : Identifiant unique n° : 017861B

Matricule fiscal : 017861B/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du jeudi 21 juillet 2022, enregistré à la recette des finances route de Tunis à Sfax, le 26 juillet 2022, Quittance n°M077607, Enregistrement n°22502286, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises de Sfax le 28 juillet 2022 sous le n°AC08962022 il a été décidé à l'unanimité des actionnaires participants à l'AGE l'augmentation du capital social de la société Polyclinique El Bassatine en numéraire en le relevant de 4.834.000 DT à 6.042.500 DT et avec respect du droit préférentiel de souscription au profit d'actionnaires actuels.

- Dénomination de la société : Polyclinique El Bassatine.

- Siège social : Cité Jardin II 3002 Sfax.

- Forme juridique : Société Anonyme.

- Montant de l'augmentation du capital à souscrire en numéraire : 1.208.500 DT.

- Montant de la prime d'émission à verser en numéraire : 1.812.750 DT.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 12.085 actions.

- Valeur nominale d'une action nouvelle : 100 dinars.

- Prime d'émission d'une action nouvelle : 150 dinars.

- Date de jouissance des nouvelles actions : L'assemblée générale a fixé la date de droit aux dividendes relatifs aux 12.085 actions nouvelles (date de jouissance) à partir de la décision de distribution de dividendes relatifs à l'exercice commençant au 1er janvier 2023 et qui seront décidés et distribués à partir du 1er janvier 2024.

- Objet social : L'objet social de la société consiste à :

* Création d'une polyclinique médicale, chirurgicale et obstétrique.

* La participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations de même nature soit par constitution de sociétés, participation dans des sociétés existantes par fusion, par rassemblement total ou partiel de ses biens immobiliers ou mobiliers, dans des sociétés en participation et autres.

* Et d'une manière générale, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, foncières ou mobilières ayant un lien direct ou indirect avec l'un des objets ci-dessus ou d'objets similaires ou complémentaires de la manière la plus étendue.

- Durée dé la société : 99 ans à compter de la constitution définitive.

- Date et lieu du dépôt des statuts : 10 mars 1982 au secrétariat du greffe du registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Sfax.

- Conditions d'admission des actionnaires aux assemblées et d'exercice du droit de vote :

Tout actionnaire ou son représentant muni d'un mandat spécial peut assister à l'assemblée et dispose d'un nombre de voix égal au nombre des actions qu'il possède.

- Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

* Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

* La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

* L'assemblée générale ordinaire est libre de décider du sort des bénéfices restants ; elle peut décider la constitution de toutes réserves facultatives, la répartition de ces bénéfices aux actionnaires ou bien les reporter à nouveau.

* La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est fixée proportionnellement à sa participation dans le capital de la société. Il en est de même, pour le boni; de liquidation après remboursement intégral du capital social encas de liquidation.

- L'établissement bancaire où seront déposés les fonds provenant de la souscription : les fonds provenant de la souscription à l'augmentation du capital social en numéraire et de la prime d'émission seront déposés dans le compte bancaire indisponible n° 08 700 0004032007681 50 ouvert auprès de la BIAT agence Harzallah Sfax.

- Délai ouvert pour la souscription : Quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

- Convocation à l'assemblée générale extraordinaire et son lieu : Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique El Bassatine ont été convoqués eh assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le jeudi 21 juillet 2022 au siège social de la société à 13 heures en vertu;

* D'une annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne n°73 du 22 juin 2022.

* D'une annonce n°202246115 au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises n°121 du 17 Juin 2022.

* Des lettres de convocation individuelles avec accusé de réception.

- Versement du montant souscrit : Le montant des actions souscrites et le montant de la prime d'émission seront libérés et versés en numéraire en totalité à la souscription. 2022X00956SANB2

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet-BiotechPole Sidi Thabet

Société anonyme

Au capital de 6 139 900 dinars

Siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana

MF : 1062122J/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 21 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Kalâat Andalous le 22 Juillet 2022 sous le n°22701099.

Une copie de ce PV a été déposée au registre national des entreprises le 26/7/2022 sous le n° 202258330.

Les membres du CA présents ou représentés ont décidé, à l'unanimité, de désigner Mr Adel Trabelsi, Directeur Général du CNSTN, en qualité d'administrateur délégué pour une période de 3 mois à partir du 21 juillet 2022 et prendra fin dès la désignation et la prise de fonction officielles du nouveau PDG de la BiotechPole.

Le conseil d'administration confère à l'administrateur délégué les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société comme ceux conférés aux précédents PDG.

2022401956SANB2

Augmentation du capital

ULYGROS

Société anonyme

Au capital de 26 000 000 DT

Siège social : croisement RN9 et RN10, Sidi Daoued, La Marsa

Identifiant Unique : 0578156B

MF : 578156 B/D/M/000

Il appert des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 janvier 2022 dont le procès-verbal a été enregistré à la Recette des finances La Marsa le 8 février 2022 sous le n°22700819 Q 16008, qu'il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital :

1- D'augmenter le capital social de la société de 3 000 000 DT pour le porter de 23 000 000 DT à 26 000 000 DT à libérer entièrement à la souscription et ce par l'émission au pair de 300 000 actions nominatives nouvelles de 10 DT chacune. Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter du 01 janvier 2022.

2- De prendre acte de la renonciation des actionnaires à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et de réserver la souscription de l'intégralité des 300 000 actions émises à un seul actionnaire.

2- Souscription et versement :

La déclaration de souscription et versement a été établie auprès de Monsieur le Receveur d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 21 juin 2022 et enregistrés sous le n° 22802888 Quittance 4801.

3- Dépôt :

Deux exemplaires de chacun des documents suivants ont été déposés au Registre National des Entreprises le 23 juin 2022 sous le numéro 202247705.

- Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 28 janvier 2022.

- La déclaration de souscription et de versement enregistrée tel qu'il est dit ci-dessus.

- La liste de souscripteur et l'état des versements enregistrés a enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 21 juin 2022 et enregistrés sous le n°22802888 Quittance 4801.

4- Modification de l'article 6 des statuts :

L'augmentation du capital réalisée, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à vingt-six millions (26.000.000) de dinars. Il est divisé en deux million six cent milles (2 600 000) actions de dix (10) dinars de nominal chacune, de même catégorie, intégralement libérées».

2022401957SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société de promotion immobilière "Bab Ifriquiya"

Société à responsabilité limitée

Siège social : Zone industrielle - Mégrine Coteaux

Identifiant unique : 1151236Q

Aux termes du procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire de la société tenue le 3 juillet 2022, lequel procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Mégrine le 14 juillet 2022 sous le n°22503078 et déposé au Registre National des Entreprises le 22 juillet 2022, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de trois millions sept cent cinquante huit mille sept cents dinars (3.758.700D) afin de le porter de deux millions six cent cinquante cinq mille dinars (2.655.000D) à six millions quatre cent treize mille sept cents dinars (6.413.700D) et ce par la création de trente sept mille cinq cent quatre vingt sept (37587) parts nouvelles de cent dinars (100D) l'une, attribuées en totalité à l'associé Mr Abderrazek Jomaà, titulaire de la carte d'identité nationale n°02818326 délivrée le 15 mai 2000, en contre partie de son apport à la société de la parcelle de terrain n°5, d'une superficie de 3685m², sise à Hammam Sousse, Objet de titre foncier n°194505 Sousse.

2022R01955SRLB2

SOCIETE MESSAOUDA D'ELEVAGE AVICOLE

SARL au capital de 3 500 000 dinars

Bouakazine - Chaffar - Mahres

MF : 0580186D

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de Mahres le 8 janvier 2011 sous le numéro 11700033 arrivée 1001112, dont deux copies ont été déposées au tribunal de première instance de Sfax le 21/5/2011 sous le numéro 201125226 par le quel :

- L'approbation de la vente des actions de la société Elmahrsia de développement agricole à Mme Fatma Zarrouk, M. Wissem Chtioui et M. Marouen Chtioui, et leur acceptation en tant que nouveaux associés dans la société Messaouda d'Elevage Avicole.

2022X00950SRLB2

SOCIETE NAJJAR FOOD'S COMPANY Sarl

Identifiant Unique : 1299086 H

Capital social : 20 000 Dinars

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/7/2022, enregistré à la Recette des Finances Tebourba - Tunis sous le n°22500811, quittance M031625, dont un original a été déposé le 22/7/2022 au registre national des entreprises sous le dossier n°202257245, les associés de la société ont décidé ce qui suit :

- La Dissolution anticipée et liquidation amiable de la société

- La nomination de Mr Mourad Najar entant que liquidateur de la société après constatation de la cessation définitive de l'activité les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de cette publication à l'adresse suivante :

MC 50 Km 27 Borj Touta - Chouigui - 1130 - Tebourba - Tunis.

2022401950SRLB2

SARTORIUS STEDIM BIOPROCESS SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 5.949.800 Dinars

Route de Zaghouan - Km 24 - Bourbiaa - BP n°87 - 1145 Mhamdia

Identifiant unique : 1198990X

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 11/2/2022 enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 11/4/2022 sous Qn°M034311 En°22801561

Suite à la démission du gérant, les associés ont décidé de nommer Mr. Kummer Eric en qualité de nouveau gérant pour une durée de (3) trois années avec les pouvoirs les plus étendus et pouvoir de signature individuelle.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre national des entreprises sous l'Identifiant unique n°1198990X en date du 21/7/2022 sous dossier n°202256583.

2022401965SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis

SOCIETE SEGER

M.F : 633137 L/A/M/000

Identifiant unique : 633137L

Conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21/6/2022, enregistré à la recette el Mourouj le 01/7/2022 sous le n°22502772 et déposé auprès du registre national des entreprises le 13/7/2022 sous le n°202253238, il a été décidé :

1/ Suivant l'articles 21 des statuts, il a été décidé la dissolution anticipée et avant le terme de la société.

2/ L'assemblée générale extraordinaire a décidé la nomination de monsieur BOUHAJJA IMED entant que liquidateur de la société SEGER et lui a donné les pleins pouvoirs pour réaliser les travaux de liquidation

Tout créancier détenant une créance à l'encontre de la société SEGER doit se présenter au cabinet du liquidateur sis au 52 rue de la République - Radés et ce dans un délai ne dépassant pas 15 jours à compter de la parution dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2022R01929SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé daté du 20/7/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Jémil en date du 20/7/2022 sous le n°22200977 Quittance : M03527 M.Abdelmajid Boukoum a vendu la totalité du fonds de commerce consacré à l'Electricité Auto et VTE PDTS DIVER sise à la route de Bizerte, Ain Bitar 7080 Menzel Jémil Bizerte à M.Abderazak Momen.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours qui suit la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur M.Abderazak Momen demeurant au 93 rue Farhat Hached Menzel Jémil Bizerte.

Une copie du présent avis a été publiée au journal Le Quotidien daté du dimanche 24 juillet 2022.

2022R01927FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 13 Juillet 2022 et enregistré à la recette des finances de Tozeur le 18/7/2022 Quittance n°M024226 Monsieur Mohamed Anis Khalil, Titulaire de la carte d'identité n°03171205, Adresse à l'Avenue Route de Hammet Djerid Tozeur a vendu à Monsieur Mohamed Houssem Eddine Belkhir, Titulaire du carte d'identité n°09708080

Adresse Logements Sociales Chebia Tozeur la totalité du fonds de commerce consistant en un Café sis à la Route de Hammet Djerid Tozeur dénommé "BAWEB EL MEDINA" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables pendant vingt (20) jours à partir de publication de cet avis au JORT et doivent être déposées entre les mains du vendeur sis à l'Avenue Route de Hammet Djerid Tozeur.

Cette annonce a été publiée au Quotidien "Assabah" le 22 Juillet 2022.

2022R01931FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 19/7/2022 et enregistré à la recette des finances de Zarzis en date du 19/7/2022 n° d'enregistrement 22101661, reçu n°M079333, Mr

Elghoul Sami titulaire de la CIN n°06555162 du 02/11/2011 a cédé à Mme Chahbeni Mariem ép. Elghoul Sami titulaire de la CIN n°13455072 du 5/5/2013 l'ensemble du fonds de commerce sis à la cité Hessi Jerbi Zarzis destiné au commerce des denrées alimentaires.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds situé à cité Hessi Jerbi Zarzis dans 20 jours après la déclaration de cette cession dans le journal officiel de la République Tunisienne (JORT).

Cette annonce a été publiée aux journaux «Alchourouk» et «le Quotidien» du 23/7/2022.

2022R01938FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/6/2022 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 28/6/2022 sous enregistrement n°22200807, quittance n°MO26713, Monsieur Thamer Ben Nourdine Ben Chadli Sdiri titulaire de la CIN n°07957338 délivrée le 9 mars 2016 a vendu à Monsieur Youssef Ben Omar Ben Hannechi Sdiri titulaire de la CIN n°02511795 délivrée le 24/2/1997 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité électroménagères usées au local sis à cité Ezzouhour Ghardimaou.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Hanen Fkiri son bureau sis à Tayeb Mhiri Ghardimaou dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" le 14 juillet 2022.

2022R01940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/7/2022 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 7/7/2022 sous Numéro d'enregistrement 22202390 quittance n°M050160 Madame Bnoufela Cherifa ben Ahmed Zine titulaire de la CIN n°02365635 délivrée le 23/02/2021 a vendu à Monsieur Manai Jalel B Mohamed Habib titulaire de la CIN n°07853616 délivrée le 30/3/2013 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local sis au marché central de Jendouba destiné à «tout type de commerce» et enregistré au registre de commerce n°A110041998.

Toutes les oppositions doivent être faits entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 22/7/2022.

2022R01941FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du 22/7/2022 enregistré à la recette des finances de Sahline le 26/7/2022 quittance n°M02690 enregistré sous n°2220120 Madame Sahira Bint Abdessalem Hellouli titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05604550 résidente à l'Avenue Tayeb Mhiri Sahline a vendu à la société Hfayed de maintenance industrielle, société à responsabilité limitée identifiant unique 1606539F sise à avenue Hédi Chaker Sahline 5012 représentée par Monsieur Sahbi Hfayed titulaire de la carte d'identité nationale n°06875569 le Fonds de Commerce «Magasin d'alimentation générale «non immatriculé au registre de commerce, identifiant fiscal 000CN574692/E exploité au local sis à Rue Ali Belhouane Sahline à un prix de vente égale à quinze mille dinars (15000.000 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal «la Presse» du 29/7/2022.

Les oppositions seront déposées chez Madame Sahira Bint Abdessalem Hellouli titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05604550 résidente à l'Avenue Tayeb Mhiri Sahline.

2022S00887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/6/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 7/6/2022 quittance n°MO38133 enregistrement n°22203354, Monsieur Sadem Selmi a vendu à Madame Hanen Selmi, la totalité du fonds de commerce immatriculé au R.N.E sous le numéro 1391786 C consistant en la vente de viande blanche, volaille et ses dérivés, sis à rue Ellouz n°205 cité Basatine Monastir.

Les oppositions seront reçues au cabinet de maître Hanen Trimeche sis à l'avenue 18 janvier immeuble Bouzgarou Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au j.o.r.t.

L'acte de vente a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 30/6/2022.

2022S00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 13-7-2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal sous le n°22201287 quittance n°MO48136 le 18-7-2022, les héritiers de Ali Wannes : ses Fils Hechmi, Abdelaziz, Jalel (habitant à la rue Habib Bourguiba Ksar Héllal), Zohra (habitant rue de Wardanine ksar Héllal), Nedra (habitant à Rue Nfidha Ksar Héllal), Mariem ainsi que les héritiers de sa fille Najeh : son mari Nabil Lahdhiri et ses enfants Amine Lahdhiri ; Helmi Lahdhiri et Dorra Lahdhiri (habitant tous à La Soukra - Laouina Tunis), ont vendu à Taoufik Ben Amor Nasr habitant à Arrami Ksar Héllal, le fonds de commerce exploité au local situé au marché hebdomadaire de Ksar Héllal, propriété de la municipalité de Ksar Héllal, exploité dans le commerce de légumes et de fruits.

Les oppositions doivent être présentées à l'acquéreur au local situé au Marché hebdomadaire de Ksar Héllal ou une copie de l'acte de vente a été déposée et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal AL Chourouk du 27-7-2022.

2022S00896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/5/2022 enregistré à la recette des finances Sahline le 30/5/2022 sous le numéro 22200866, quittance n°M020044 madame Amel Bent Mohamed Ben El Arbi Khalifa, titulaire de la C.I.N n°06969005 a vendu à madame Khaoula Bent Lazhar Benhassine, titulaire de la C.I.N n°07421089 la totalité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie et sis à la rue Bechir Boughoula Sahline 5012 dénommé «cairo café», moyennant un prix global pour les éléments corporels et incorporels et équipements de trente mille dinars (30.000, 000).

Les oppositions sont à recevoir entre les mains du vendeur élisant son domicile à l'adresse du maître Atka Chebil avocate ayant son cabinet 31 rue Léopold Senghor route de Tunis Sousse, et où une copie de l'acte de vente a été déposée et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 30/7/2022.

2022S00897FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté et signé le 6/7/2022 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 20/7/2022 quittance n°M097199 enregistrement n°22203144, société Bassem Boudaya immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1268537 T, sise à 1 Av Hédi Chaker Sfax Madina 3000, représentée par son gérant Mr Bassem Boudaya ayant la carte d'identité nationale n°05247546, vend à la société jmal distribution de café, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous le n° 1777425 V ayant son siège social à route Gremda km 7 rue Tahar Kamoun 3022 Sfax Sud Sfax, représentée par son gérant M.Ismail Jemal ayant la carte d'identité nationale n°08174176 et son domicile élu à 1 Av Hédi Chaker Sfax Médina, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité Commerciale exploité au local sis à 1 Av Hédi Chaker Sfax Médina Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment le droit au renouvellement du bail.

Toutes les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT auprès de maître Tahar Kamoun avocat à la cassation sis à 27 rue Haffouz 3000 Sfax où une copie du contrat a été déposée et qui a été publié au journal Le Temps du 28/7/2022.

2022X00951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 4/5/2022 à la recette des finances d'Agareb sous le numéro 22200354 quittance numéro M011203 Faouzi Ben Hassine demeurant à oued Ali Agareb 3030 Sfax titulaire de la CIN n°01328088 a vendu à Dhouha Bahri demeurant à cité SNIT Agareb Sfax titulaire de la CIN n° 11051930, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des articles ménagers situé dans le local municipal n°40 sis à la cité commerciale Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 23/6/2022.

2022X00954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 22/6/2022, enregistré le 23/6/2022 à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax sous le n°22202878 quittance n°M054157 Mohamed Ali Dabechi CIN° 08798966 a vendu à Sabeur Ben Naceur CIN°08883116, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que station de lavage dans le local situé à route de mharza klm 3.5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de maître Ben Kraeim Lotfi immeuble borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 01/7/2022.

2022X00957FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par contrat de don éditer par les études notaires Maître Tijani Mezdari et son partenaire enregistré à la recette des finances de Houmt Essouk Djerba le 02/6/2021 quitus M046504 Mr Salah ben Selem Elkar titulaire de la c i n n°03461920 donne à Mm Chiraz bent Salah Elkar titulaire de la c i n n°05730796 la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation de l'hôtel Dar Feaiza et l'hôtel Dar Selem sis à la zone touristique Djerba et avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions seront reçues dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du talentueux au local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 21/7/2022.

2022401962FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M019511 ; Monsieur Mounir Chihi a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Abou Kassem Chabi Gafsa à Madame Salwa Alia. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de vendeur Monsieur Mounir Chihi demeurant à doualy Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 6/7/2022.

2022401963FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Mokhtar Dabbous avocat son bureau sis à 50 rue Mokhtar Attia Tunis 2ème étage en date de 21/7/2022 enregistré à la recette des finances de Bardo, le 22/7/2022, reçu n°69963 sous le n°22202774, madame Nadia Belgacem a vendu à madame Douja Atta Allah, la totalité de son fonds de commerce sis à la rue Taher Sfar Saidia Bardo n°09. Les oppositions doivent être formulées entre les mains de maître Mokhtar Dabbous avocat son bureau sis à 50 rue Mokhtar Attia Tunis 2ème étage, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2022401966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce daté le 22 juillet 2022 enregistré à la recette des finances El Mahrajane en date du 28/7/2022 sous le n°22204398 et quittance n°M069746, la société SPORT EVENTS suarl immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1442458X représentée par son gérant Amir Ibrahim Turki demeurant à l'avenue Charles Nicolle El Menzah Tunis, a vendu à la société GYM BOX Sarl Immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1397635N représentée par son gérant Ghassen Yaiche demeurant au centre urbain nord tour des bureaux Mezzanin - 1082 Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que salle de sport nommée Factory gym située à l'avenue Charles Nicolle El Menzah Tunis.

Les oppositions doivent être déposées auprès de la société d'avocats Kechrid Yaiche and Kacem légal sise à l'avenue Zohra Faiza imm Coral bloc b 3ème étage bureau n°1 Centre Urbain Nord Tunis, dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 29/7/2022.

2022401967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré le 29 juin 2022 à la recette des finances de Menzel Bourguiba reçu n°M048253, Mlle Tizaoui Mona a vendu à la société six douze société à responsabilité limitée en cour de constitution représentée par monsieur Dridi Housem la totalité du fonds de commerce sis au 37 rue Habib Bougatfa Menzel Bourguiba.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de vendeur.

Cet extrait est publié au journal Achourouk le 19 juillet 2022.

2022401973FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de location enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 26/5/2022 n° d'enregistrement 22391668, reçu n°M050300, Mr Bousrira Chokri a loué à Monsieur Kiwa Marouane l'ensemble de fonds de commerce destiné à la vente des accessoires informatiques et Publinet sis à la Rue Farhat Hachad Tataouine et c'est à partir du 10/5/2022 jusqu'au 9/4/2023.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 2/6/2022.

2022R01939FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à Bembla le 29/6/2022 n°M020676 sis sous n°22300616 la société Nationale de distribution des pétroles sis à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre de la société KORBI SERVICES «SARL» demeurant à Bembla gouvernorat de Monastir pour une durée de deux ans à dater du 01/7/2022, renouvelable par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL SISE à BEMBLA.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société KORBI SERVICES représentée par Mr Mohamed Ameur Korbi durant leur gérance.

2022R01951FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax le 11/7/2022 n°M070113 quittance n°22301738 la société Nationale de distribution des pétroles sis à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El Khadhra Tunis a donné en gérance libre à la société LAOS «SARL» demeurant à la route de lafrane gouvernorat de Sfax pour une durée de deux ans commençant le 01/6/2022, renouvelable par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL SISE à LAFRANE.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société LAOS représentée par Mme Sellami Ibtissem durant leur gérance.

2022R01952FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sakiet Ezzit le 24/6/2022 n°M047011 quittance n°22301791 la société Nationale de distribution des pétroles sis à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El khadhra Tunis a donné en gérance libre à la société AL KHALIL OIL SERVICES «SARL» demeurant à Sakiet Ezzit gouvernorat de Sfax pour une durée de deux ans commençant 01/4/2022, renouvelable par tacite reconduction, la STATION SERVICE AGIL SISE à SAKIET EZZIT.

En conséquence, la Société nationale de distribution des pétroles n'aura pas à répondre des engagements de toute nature contractés par la société AL KHALIL OIL SERVICES représentée par Mr Zoubayer Chtourou durant leur gérance.

2022R01953FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté au 11/7/2022, et enregistré à la recette des finances de Sahline le 11 juillet 2022 quittance M0025542 enregistrement 22301113, Monsieur Amamou Ala Eddine Ben Bouraoui a loué la totalité du fonds de commerce Drugstore, sis à l'avenue Habib Bourguiba 5012 Sahline, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Ayachi Mohamed Ben Abdelhamid.

Toute opposition devra être formulée auprès du locataire à son lieu d'exploitation à l'avenue Habib Bourguiba 5012 Sahline dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Dépassant ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Un avis de cet acte a été publié aux journaux «Al chourouk» et «le Quotidien» du 23 juillet 2022.

2022S00888FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement

Dans le domaine de l'agriculture et de la pèche

Suite à la décision de Mr le Gouverneur délégué de Béja en date du 21/5/2010 sous le numéro d'ordre 130 il est crée le groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche.

Siège social : CARRIERE DE FER NEFZA

Président : Houimli Kilani.

Objet :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- Installation de leurs périmètres d'intervention en équipements et infrastructures de base agricoles et rurales

3- La participation à l'encadrement de ses adhérents et leur orientation à l'utilisation meilleures techniques agricoles en vue d'augmenter la productivité de leurs produits agricoles par l'amélioration des systèmes d'irrigation et des technique d'élevage.

4- Exploitation agricole et vers le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevages

5- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agrées

6- L'établissement de relation de coopération et échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autre organismes agricole locaux et étrangers

7- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2022R01935APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Amicale De La Cité Universitaire Ariana

Adresse :

Cité Universitaire Ariana - rue 02 Mars 1934 Ariana 2080.

Objectif :

- Renforcement des liens d'amitié et d'entre-aide entre les employés et les agents de la cité.

- Honorer les retraités parmi les employés et les agents de la cité.

- Donner des aides financières aux adhérents à différentes occasions fête et événements.

Le président : Abdessattar Guizani

Secrétaire générale : Sameh Aouadhi

Trésorier : Nader Torchani.

2022R01942APSF1

Création d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement

Objet : développement agricole.

Zone d'intervention : chaffai - Magre - Thala - Kasserine

Siège social : chaffai

Décision de création : récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Thala en date du 14/7/2022.

P.C.A : Tarchi Med Sadok

Trésorier : Hajji Soufien.

2022R01943APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 14/12/2006 sous le numéro 27/2006. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Ain Babouch

Secteur : Jezza

Délégation : Tejerouin

Nomination : Ain Babouch

Siège social : Tejerouin

- Nom du président du conseil d'administration : Ahmed Abidi

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau,

- l'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérant.

2022R01949APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Esthétique et Entretien de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan

Objet : Culturel

Objectifs : Contribuer à l'animation de la vie culturelle, la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, le développement durable de la ville de Kairouan, et la participation aux événements et festivals culturels

Siège : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan

Président : Monia Chrigui

Secrétaire Général : Radhwen Nheri

Trésorière : Sihem Ameri.

2022S00889APSF1

Déclaration de constitution d'une association

Dénomination :

Association tunisio-africaine des sciences et de la médecine dentaire.

Adresse :

43 rue Imem Souhnoun cité Mohamed Ali, Radés Ben Arous.

Objet :

Déclaration de constitution d'une association scientifique.

Objectifs :

1- La contribution à la promotion des sciences et de la médecine dentaire ainsi que l'ouverture des médecins dentistes, professionnels et universitaires sur leurs milieu national et entourage, régional et international dans tous ses composants.

2- Promotion du partenariat avec toutes les compositions au milieu scientifique, institutionnel, économique, industriel et culturel.

3- L'ascension de la culture, de la conscience et des connaissances portants sur le domaine des sciences et de la médecine dentaire dans le plein respect de la législation en vigueur.

Comité :

Président : Sedki Elhadad.

Secrétaire générale : Amel Elfarhani.

Trésorier : Aymen Ben Ahmed.

Vice présidente : Sondes Elhadad.

2022401945APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'Association : Amicale des ouvriers et des Employés du Foyer Universitaire Chawki Menzah 7

Sujet : Social, Culturel et Loisir

Objectif :

- Rapprochement des liens de fraternité, de communication entre les agents du foyer.

- Honoration des agents retraités du foyer

- Fournir des aides sociales au profit des agents de l'Etablissement pendant les Occasions

- Fournir des tickets de restauration pour les abonnés de l'Amicale

Adresse: Foyer Universitaire Chawki Rue Aziza Othmena 2037 Ariana.

Reçue délivré : 13 Juillet 2022

Le Comité de l'Administration est composé de 07 membres ;

- Président : Aymen Bermil

- Secrétaire général : Mongi Hachouch

- Trésorière : Sabiha Sghairi

- 04 Membres : Mohamed Maddouri, Rafik Jari, Radhia Laouini, Kamel Brika.

2022401961APSF1

Homologation de résolutions

Constitution du syndic des propriétaires

De la résidence "Ennessrine" sise à yasmine Hammamet - Sud

En vertu du procès-verbal d'une assemblée générale constitutive du syndicat des résidents et propriétaires des appartements de la résidence «ENNESSRINE» sise à yasmin Hammamet-sud, en date du 17 juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 21 juillet 2022 enregistrement numéro M105644, record n°22803591, et déposé à la municipalité de Hammamet en date du 26 Juillet 2022. Les propriétaires de la dite résidence ont désigné les membres du bureau de gérance du syndic pour un mandat d'une année à partir du 17/7/2022 comme suit :

- Mme Ibtissem Jbebli : Président

- Mr Moncef Hizaoui : Secrétaire général

- Mme Naama Belaiba : Trésorière

- Et 2 autres membres.

2022R01928APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence

Salambo Amilcar Sidi Bou Said

En vertu du PV de l'AGO du 3 juillet 2022, enregistré à la recette des finances le 20 juillet 2022 sous le numéro 22704546, quittance M089427, un nouveau bureau syndical a été élu, et qui se compose de :

Président du Syndicat : Tarek Irmani

Secrétaire générale : Sinda Laroussi

Trésorier : Lassaad Laroussi

Membres : Rawdha Ben Aziza, Lamia El Hassoumi, Abderrazek Bouksiaa, Khmais Masoudi, Rafik Hamdi et Khaled Bouchareb.

2022R01930APSF2

Assemblée générale élective du Syndic Soukra Médicale

Av Hmida Neifer - La Soukra

Du 15 mai 2022

Suivant procès-verbal du 22 mai 2022 l'assemblée générale élective du syndic Soukra a décidé :

1- La nomination de Monsieur Maher Abdelmoula : Président du Syndic

2- La nomination de Mme Sonia Belhaj Ali Hassine : Trésorière.

2022R01946APSF2

Syndic des copropriétaires

«Résidence ZAHRET EL MADINA1»

Objet : Election d'un nouveau Bureau de syndic

Suivant P.V daté du 12/6/2022 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 28/6/2022 sous le n°22701424 quittances n°M039455, les copropriétaires de la «Résidence ZAHRET EL MADINA1» - Sise à Ezzahra, ont élu le nouveau bureau de syndic pour le mandat allant du 12/6/2022 au 11/6/2023 et qui est composé de : Mr Wissem Zribi : Président, Mr Fares Hadded : Trésorier.

2022R01954APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

1) Poursuivant : COMPTOIR CENTRALE DE BOIS S.A.R.L identifiant unique 0948544V, Adresse Sociale Route de Zeramdine - Jemmel.

2) Partie saisie : Garci Abdelaziz, CIN 04015338, demeurant à Jemmel cité stade.

3) Avocat poursuivant : M Kbaier Khmaies - Av H. Bourguiba Jemmel.

4) Immeuble mis en vente : La totalité d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 193 m² composé d'un couloir, séjour, 2 chambres, salle de bain et séchoir situé à "rue werghema" Jemmel limité : Sud : Abdesslem Dhawi, Nord : Rue, Est : Ahmed Bouaziz Ouest : Ali Gaddour.

5) Mise à prix : quatre vingt dix milles cent trente dinars (90 130,000DT).

6) Date et lieu de vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir le 7 septembre 2022 à partir de 9 h du matin au palais de justice Monastir.

7) La visite de l'immeuble : Peut s'effectuer durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2022S00890VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société anonyme siège social à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°0000221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abdessattar Souilem, Titulaire de la CIN n°02859366 demeurant à l'Avenue Taieb M'hiri Kalaa Kebira Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, dénommée "OUED BEN HASSEN" objet du Titre Foncier n°84423 Sousse, parcelle n°1 située à Zaarma ouest Kalaa Kebira Sousse, d'une superficie totale de 9065 m², consistant en un terrain agricole.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 6/9/2022 à 9h.

Mise à prix :

Quatre-vingt dix neuf mille sept cent quinze dinars (99.715,000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2022S00891VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°0000221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Makram Ben Ahmed Ghandri, Titulaire de la CIN n°04193546 demeurant à rue Mohamed Ali Immeuble "SLAMA" Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°141259 Sousse, parcelle n°11 située à Sidi Abdelhamid Sousse, d'une superficie totale de 642 m², consistant en une villa comprenant un rez-de-chaussée, un premier étage, et une terrasse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 5/9/2022 à 9h.

Mise à prix :

Sept cents soixante neuf mille cent vingt Dinars (769.120,000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2022S00892VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 24/8/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Nabeul à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant :

BH Banque (La Banque de L'habitat) (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son Siège social à l'Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000.

Contre :

El Moez Ben Abdelaziz Ben Saad, Titulaire de la CIN 0029091 demeurant au 18 rue Ibn El Jazzar Tunis.

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé "Maryam" du titre foncier n°61999 Monastir appartenant au créancier dont la superficie totale de 792 m², situé dans la zone urbaine de la ville de Ksibet el medyouni, composé des deux parcelles numéro 01 et 02, la parcelle 01 est partiellement bâtie d'une maison composée d'une cuisine, salle de bain et deux chambres, la surface couverte est de 97 m².

La parcelle n°02 couvre 75 m, terrain nu, limité par une ruelle creuse, à l'est et à l'ouest : une voie publique - Qibla al-Tayyib al-Saa'f et Hamid al-Zawi, chacun dans une secte.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après réduction de 40% à 157.110.000 DT plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 2613.100 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Les charges :

Une opposition Conservatoire inscrite le 13/12/2019 (Monastir vol 19/2 n°5347) au faveur de Sami Ben Abdallah Chouchene.

Une opposition Conservatoire inscrite le 11/4/2022 pour une créance de vingt cinq mille dinars (Monastir vol 22/2 n°1539) au faveur de Sami Ben Abdallah Chouchene.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00895VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné mercredi 24/8/2022 au tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin.

- L'avocat poursuivant : maître Chaouch Lamia, 3 rue Jasmin - Sousse immatricule fiscal 460998R.

- Le poursuivant : Ali Ben Mahmoud Krir, retraité, demeurant au 08 avenue des états unis américaines - Tunis.

- Contre : 1- Hassiba Bent Ahmed el Hadded veuve Mohamed el Hédi Ben Boubaker Krir, demeurant 02 rue Fattouma Bourguiba Khniss. 2- Boubaker, Badran, Hazar, Nadhem, Amine, Mahmoud et Hana fils de Mohamed el Hedi Krir, demeurant 02 rue Fattouma Bourguiba Khniss. 3- Faouzia bent Boubaker Krir, demeurant 21 avenue Farhat Hached Khniss, 4- Abderrazek Ben Boubaker Krir, demeurant 09 avenue Charles Crous salindre 30340 France, 5- Emna Bent Boubaker Krir, demeurant rue Nahas Bacha khniss, 6- Salem Ben Boubaker Krir, demeurant 27 rue de l'environnement Khniss.

- immeubles mis en adjudication : 1- l'ensemble de l'immeuble, qui est une place résidentielle de style traditionnel «Dar Arbi» située dans une ruelle impénétrable bifurquant sur la rue Al Hurriya dans la ville de Khnis dans le gouvernorat de Monastir et comprend un cabanon qui mène au centre et de là à une cour entourée de deux pièces, une cuisine, une grange et une toilette à côté d'un ancien puits, qui est de construction ancienne. Il est tout en pierre et son toit est une voûte traditionnelle. Il est bâti sur un terrain d'environ 200,00 mètres carrés, dont une surface couverte est estimée à environ 110,00 mètres carrés.

La propriété mentionnée est bordée par la façade des héritiers de Muhammad Al-Haddad, à l'est se trouve la maison de Muhammad Al-Hadi Krir, et Jufa est une ruelle impénétrable, et à l'ouest se trouvent les héritiers de Khalifa Al-Sakli.

2- L'ensemble de l'immeuble représenté dans une boutique de construction ancienne qui s'ouvre sur la rue Al-Hurriya et une ruelle impénétrable qui en découle côté souterrain, dans la ville de Khnis dans le gouvernorat de Monastir.

La propriété mentionnée est très ancienne, construite en pierres, et son toit est une voûte traditionnelle. Elle est édifiée sur un terrain d'environ 42,00 mètres carrés, tout couvert.

Elle est bordée par la Qublah d'Imran Al-Qurbi, ancienne et actuelle, par Hammadi Al-Sakli, à l'est par les héritiers d'Ahmed Brahem, Jufa, une ruelle impénétrable, et à l'ouest par la rue Al-Hurriya,

- Mise à prix après réduction du prix 40% : la mise à prix est fixé à :

- Maison traditionnelle : 41.280,000 DT, boutique; 10.836,000DT, la totalité de deux immeubles 52.116,000DT

Outre les frais de poursuite fixés à 3.296.078d et les frais qui vont être fixés par le juge après réduction du prix de 40%.

- Visite de l'immeuble : chaque jour entre 12h et 13h et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou l'étude de l'avocat poursuivant.

- Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigner le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donner une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00899VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

A la demande de : Soufia Bent Ali Krichen, titulaire de la C I N n°01249704 ; non immatriculée au RNE demeurant à l'Av Chaker Zanket 13 maison 1 Elain Sfax ; femme au foyer; élisant son domicile au cabinet de son avocat Maître Rafâa Ayedi situé à 13 Avenue Farhat Hached Sfax.

Partie poursuivie : Abderrazek Ben Ali Krichen, travailleur, non immatriculé au RNE ; titulaire de la C I N : 01133189; demeurant à Route Menzel Chaker klm 3 zanket Elbarnous Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rafâa Ayedi, Avocat à la cour de cassation, titulaire de MF n°630117/T/A/P/000 et de la CIN 05303121 demeurant à 13 Avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi : La totalité d'un terrain situé à Route Menzel Chaker klm3 zanket Elbarnous Sfax(à droite de ce qui se dirige au centre ville entre Av Manzel Chaker et Oued Chaabouni) à 650 m de la Route de Menzel Chaker du coté ouest ; sa forme est trapézoïdale ; inclinée partiellement du coin nord-est; clôturé seulement des trois coté sud, est et ouest, d'une superficie de 423 m² ; mesuré de son coin sud-est allant vers le nord 17.15 m, puis vers l'ouest 3.45, puis vers le nord une autre fois 2.75, puis vers l'ouest avec une inclinaison partielle 16.82m, puis vers le sud parallèle à la rue publique 22.23 m et puis vers l'est parallèle à l'entrée commune 21.65, comprenant une maison traditionnelle construite au niveau de limite sud, d'une superficie de 194 m² constituée d'une grande véranda au coté ouest, un hall, 3 chambres, une cuisine, salle de bain, toilette et une petite véranda au coté nord-ouest, limité au sud par une entrée commune de 4 m de largeur d'où son entrée à travers une petite porte du coté sud-est, à l'est par Hammouda Ktata, au nord par la partie poursuivie Abderrazek Krichen et à l'ouest par une rue publique de 9.8 m de largeur d'où son entrée principale tel que indiqué dans le rapport d'expertise rédigé par l'expert Ilyes Medhioub en date du 25/3/2022.

Mise à prix : Cent huit mille Dinars (108.000.000d) le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi 31/8/2022 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax2 (zone 3 rue Ahmad Aloulou n°4 près de la CNSS Sfax) à partir de 9 heures.

Observations :

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours pendant les heures du travail administratif.

Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du tribunal de première Instance de Sfax2 où se trouve le cahier des charges déposé ou au Cabinet de Maître Rafâa Ayedi avocat à la cour de cassation 13, Avenue Farhat Hached Sfax.

2022X00952VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tel : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 29/8/2022 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 Mohamed Nasr Ben Hassine El Gharbi demeurant à la route de Menzel Chaker km 1.5 chez Issa Lejmi 3072 Sfax titulaire de la c i n 01263498

2 : Mehrzia El Gharbi Epouse Mohamed Nasr El Gharbi demeurant à la route de Menzel Chaker km 1.5 chez Issa Lejmi 3072 Sfax titulaire de la c i n 01323597.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété d'une superficie de 167 m² dénommé *el hana*objet du titre foncier n°49117 Sfax sis à la route de Tunis km 4 ceinture el haffara à l'angle d'une impasse gouvernorat de Sfax propriété des deux débiteurs pour la moitié à chacun d'eux dans l'indivision.

Il consiste en une maison ouvrant sur le nord sa superficie est d'environ 108 m² elle comporte un salon, deux chambres, une salle centrale, une cuisine, une salle d'eau et une véranda.

La propriété est délimitée au sud par un bien appartenant à Ezzarga, à l'est propriété de Charfeddine au nord une entrée d'où son entrée et un voisin chacun d'une part à l'ouest propriété de Boujneh.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : soixante-dix mille sept cent dinars (70.700,000 dinars).

Expert désigné : Mr Tayeb Ben Othmen n° téléphone 98438906.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2022X00953VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au tribunal de première instance de Médenine et ce le mercredi vingt quatre août deux mille vingt deux (24/8/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes :

Le créancier saisissant : Monsieur Abdelkader FEGAIER en sa qualité de Syndic de faillite de la Société El Izdihar d'Exploitation Touristique, domicilié Immeuble Afrika Angle des deux Rues Jammoussi et Commandant Bjaoui n°33 Sfax.

Ayant son domicile élu au Cabinet de son avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Ali Gaamouri Ben Amor Zayen, gérant d'une société, titulaire de la carte d'identité nationale n°04303990 demeurant à Houmet Khazroun Midoune Djerba - Gouvernorat de Médenine.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts dans l'indivision revenant au saisi dans l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°10044 Médenine dénommé "El Hana" sis à la localité de Médenine Djerba Gouvernorat de Médenine sa superficie est de 7389m² et dont les parts procédées par lui s'élèvent à 3694.5 parts de la totalité des parts dont le nombre s'élève à 7389 parts.

Limité au Sud d'un côté par une voie publique et d'un autre par la parcelle n°556 du plan topographique à l'Est par la parcelle n°5456 et par la parcelle n°445 au Nord par le terrain de Golfe et par la parcelle n° 428, à l'Ouest par la parcelle n°429 et par la parcelle n°558. Il comprend un bâtiment d'habitation ouvrant à l'Est à l'angle Nord Ouest de la parcelle de terrain de forme carré, à son milieu, l'espace d'un enclos qui se compose de plusieurs espaces dont la construction et les équipements sont achevés et détaillés comme suit : un hall qui comporte l'entrée d'un bâtiment d'habitation qui se compose d'un coin de séjour, un espace sanitaire, un bloc du côté Ouest qui comporte un dépôt de stockage, une cuisine, un espace sanitaire le bloc Sud se compose d'une salle de réception, un salon. Tandis que le bloc Est se compose d'un hall, deux chambres, un espace sanitaire et des escaliers donnant accès à l'espace de l'étage.

On trouve aussi un studio et un dépôt de stockage ouvrant au Sud au dessous du salon avec un réservoir de collecte des eaux avec un logement du gardien à l'angle Nord Est et une écurie contigüe.

L'immeuble contient aussi des pieds d'oliviers, des arbres fruitiers, des arbres forestiers et des diverses plantes de décoration, un puits artésien de 20 mètres de profondeur.

Mise à prix après abaissement de 40% : La mise à prix de la moitié dans l'indivision de l'immeuble précité a été fixée après abaissement de 40% à un montant de deux cent soixante quinze mille cinq cent quatre vingt sept dinars 500 millimes (275.587, 500 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00955VEPA1

Etude Maître Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté

Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tél - Fax : 71 780 721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Slim Ben Ahmed Ben Mohamed Karray.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, Avocate à la cour de cassation

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°123456 Sfax sise à Km 2.5 route el Ain Sfax

5/ Prix de la vente : 167783.400 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 29/8/2022 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Sfax 1.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2022401953VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un immeuble objet de titre foncier n°90841 Ariana

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

4 bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V- RC n°B176041996 Tunis

La partie saisie : Said Ben Romdhane de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°00237189 gérant d'une société demeurant au 110- 5 avenue Taher Ben Ammar.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun, demeurant au 4bis Rue du mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont le matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

L'immeuble qui sera exposé à la vente le cas échéant consiste en la totalité de l'immeuble dénommé objet du titre foncier n°90841 Ariana ; sis à la zone industrielle Charguia d'une superficie totale 2495 m² sis à Tunis gouvernorat de l'Ariane consistant en un immeuble entouré du coté ouest par BMW - du coté sud par la rue sineaat taklidia du coté est rue el maamel et du coté nord par une propriété.

Il a une façade qui s'ouvre sur deux rues et se trouve dans une zone qui possède toutes les commodités.

Le dit immeuble consiste en un centre administratif formant deux ailes de trois étages.

L'immeuble se trouve dans une zone municipale et englobant le plan d'aménagement urbain.

La fondation est construite de classique englobant céramique, briques et mur extérieur et marbre tala dans l'entrée principale.

Les murs de la salle de bain et la kitchinette couverte de céramique de bois, aluminium, staff et des points d'éclairage et de climatiseur, l'expert a révélé qu'il y a des travaux d'entretien.

L'aile droite a été aménagé et est à des tiers.

L'édifice est formé d'une aile centrale aménagée à un service d'accueil en forme demi cercle.

Sous sol :

Accueille aménagé d'un comptoir couvert de marbre avec un bureau privé et une salle d'attente, 5 bureaux et une entrée pour les deux ailes.

L'aile droite contient des centres sanitaires homme et femme.

L'aile gauche contient 4 bureaux administratifs.

Un local pour le gardien couvert d'une superficie de 12 mètres carrés.

Un 2ème local de 22 mètres carrés

La superficie totale du terrain est 982 mètres carrés.

1er étage :

Le 1er étage contient, l'accueil, couloir, centre administratif et d'une grande salle fermée le jour du constat.

La superficie totale de 840 mètres carrés.

2ème étage :

Composé d'un accueil, couloir, centre administratif et un centre sanitaire et des gradins d'une superficie de 360 mètres carrés et couvrant une superficie de 2495 mètres carrés.

Une partie de l'immeuble consistant en étage inférieur loué à la société afariet, pour une période de 5 ans à partir du 1/8/2019 et finissant le 1/8/2024.

La valeur du loyer est de trois mille et sept cent dinars avec une augmentation de 5 pour cent. Le local est aménagé pour l'exploitation de bureau et de dépôt.

Le 1er étage est loué à la société Tunis médical d'un montant de quatre mille deux cents dinars pour une période de 5 ans du 15/11/2019 au 15/12/2024 avec la possibilité d'un renouvellement en vertu d'un contrat de location en date du 7/10/2019 légalisé le 8 et le 22/10/2019.

Les charges :

Rateb Insel sanaoui

- 2 hypothèques volontaires au profit d'aman bank

- Commandement valant saisie immobilière.

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Mohammed Choura.

Mise à prix : la mise à prix est fixée cinq millions neuf cent vingt deux mille et six cent soixante dinars (5.992.660,000D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 29 Août 2022 (29/8/2022) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administrative rue andre ampard Ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022401970VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Société «Leader des biscuits méditerranéens» LBM

Sise à la zone industrielle Djebel Ouest Zaghouan

Identifiant unique : 1023587/Y

Le Commissaire à l'exécution de la Société «LBM» informe, que par décision du Juge Commissaire du Tribunal de Première instance de Zaghouan en date du 11 juillet 2022 ; il a été procédé à la consignation du produit net de la cession au profit des créanciers en attendant la décision de partage par la chambre commerciale.

Les créanciers intéressés par le partage sont priés de se conformer aux prescriptions légales, en la matière.

2022R01950VEPA2

Prolongation de la suspension d'exécution de la société Des Eaux de Tunisie

Dénomination : Société Des Eaux de Tunisie

Matricule Fiscal : 1068501SAM000

Par décision judiciaire rendue du tribunal de première instance de Siliana le 19 juillet 2022 sous le numéro 147 concernant l'affaire de règlement judiciaire de la Société Des Eaux de Tunisie dossier numéro 17. Il a été décidé de prolonger la période de suspension d'exécution pour la société Des Eaux de Tunisie jusqu'à décision finale qui sera rendue par le tribunal de première instance de Siliana.

2022401958VEPA2

Jugement de Faillite Comptoirs de Beyrouth Uniquement

ID : 1207384 H

En application du jugement de faillite n°881 en date du 30/6/2022 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis à l'encontre de la Société Comptoirs de Beyrouth, qui décide ce qui suit :

Prononcement de la faillite de la société Comptoirs de Beyrouth

La nomination de Mme Farah Cherif comme juge délégué à la faillite, et M. Aymen Neji, syndic de faillite.

Les créanciers de la Société Comptoirs de Beyrouth sont invités à présenter leurs dettes avec justificatives au bureau du syndic de faillite sis au 8, Rue Othman Ibn Affan, Ben Arous, conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce.

Pour plus d'informations, appelez le numéro suivant : 97407662.

2022401964VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Carthage Assistance et Services (S.A)

Au capital de 850 000 dinars

Identifiant Unique : 0349608J

Conformément aux dispositions des statuts de la société suivant son article 28, les actionnaires majoritaires Mr Haroun Ben Jebara, Madame Sana Ayed et ses fils mineurs, Mr Yacine Ben Tarak Ben Jebara, Mr Mousa Ben Tarak ben Jebara), les actionnaires de la société Carthage Assistance et services (S.A) sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu au siège social de la société sis au lot 23 immeuble Zemni 4ème étage, Zone Centre Urbain Nord Tunis 1082, le mercredi 24 Août 2022 à 10 heures pour délibérer et prendre les décisions à propos des points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1) Demande au président du conseil et au directeur général la communication des deux procès-verbaux des conseils d'Administration de la société tenus le 14/6/2022 et 11/7/2022.

2) Recomposition des membres du conseil d'Administration de la société Carthage Assistance et services (S.A) avec désignation de nouveaux administrateurs

3) Désignation de Madame Sana Ayed Directeur Général de la société Carthage Assistance et services (S.A) pour une durée de trois ans (2022, 2023, 2024) en remplacement de Mr Hatem Ben Jebara.

4) L'assemblée se dégage de : toutes charges honoraires afférents à la mission d'audit en cours de réalisations, d'autant plus que les comptes de la société n'ont pas fait l'objet d'un rapport de commissaire aux comptes depuis 2018 et n'ont même pas été arrêtés par le conseil d'administration.

5) Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022

6) L'assemblée décide le transfert du siège social de la société.

La Direction se charge pour le choix et la location du nouveau siège.

2022T00853SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société Manufacture Tunisienne d'Electrode

S.A au capital de 237.600 dinars

Identifiant unique : 002961 C

Fondouk Choucha Radés 2040

Messieurs les actionnaires de la société anonyme Manufacture Tunisienne d'Electrode «MTE» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 27 Août 2022 à 12h au siège social de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2022R01925SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société l'Electrode

SA au capital de 6540,000 dinars divisé en 2400 actions nominatives de 2725 dinars

Rue du Pakistan prolongée Ben Arous 2013

Identifiant unique : 003001 P

Messieurs les actionnaires de la société anonyme l'Electrode, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le Samedi 27 Août 2022 à 10h au siège de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2022R01926SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 01 septembre 2022 à 10h à la salle des réunions au siège social de SRTGN à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Point Unique : Désignation d'un deuxième commissaire aux comptes, en application de l'article 13, paragraphe 3 du Code des sociétés commerciales.

2022R01956SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE

Société anonyme

Au capital de 360.000 Dinars

Registre de commerce : B241392009

Identifiant unique : 1080496Q

Siège social : Centre Babel- Bloc E -1er étage Rue Elless - Montplaisir 1073 - Tunis - Tunisie

Messieurs les actionnaires de la société GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 29 août 2022 à 10h au siège social de la CTAMA, 100 avenue de la Liberté 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion sur les états financiers arrêtés le 29 août 2022.

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022.

3. Examen et approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022.

4. Démission du Directeur Général

5. Pouvoirs pour la réalisation des formalités légales.

6. Questions diverses.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'Administration

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022.

3. La Dissolution anticipée de la GMP.

4. Pouvoirs pour la réalisation des formalités légales.

5. Questions diverses.

2022401959SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital de 883.800DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

MF : 1401 T/A/M000

N° CNSS : 29333-39

Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 Menzah6, le 02/9/2022 à 9h en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi n° 47-2019 du 27/5/2019

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2021.

3) Approbation des conventions règlementées pour l'exercice 2021.

4) Examen et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021

5) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021

6) Affectation des résultats

7) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021

8) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2022.

9) Questions diverses.

2022401960SANB3

Convocation

BSB EQUIPEMENTS.SA

Au capital de 8 000 000 DT

11, Rue Kamel Atatürk Tunis

Identifiant Unique : 1211090 A

Mr les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 01 Septembre 2022 à 11H30 au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2021 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats.

Tous les documents de ces assemblées sont tenus à votre disposition au lieu de l'assemblée.

2022401968SANB3

Convocation

SOCIETE CENTRALE D'EQUIPEMENTS & DE SERVICES (CES).SA

SA au capital de 318 000 DT

Siège social : 4, Avenue Habib Bourguiba - 1001 - Tunis - Marine

Identifiant Unique : 044077 B

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de Toyota à la Marsa le jeudi 01 septembre 2022 à 12H30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2011 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC.

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats;

Tous les documents de cette assemblée sont tenus à votre disposition au lieu de l'assemblée.

2022401969SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE KRIGA TECHNOLOGIE

Société anonyme

Au capital social de 11.269 Dinars

Siège social : Rue Charles de Gaulle, Bhar Lazreg

Identifiant unique : 1646577 J

Matricule CNSS : 616674-45

Vous êtes cordialement invité(e), à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 août 2022 à 10h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation ;

2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatif à l'exercice de 2021 ;

4. Approbations des états financiers de l'exercice 2021 ;

5. Quitus aux Administrateurs au titre de leur gestion relative à l'exercice 2021 ;

6. Affectation des résultats;

7. Pouvoirs pour les formalités.

2022401971SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE KRIGA TECHNOLOGIE

Société anonyme

Au capital social de 11.269 dinars

Siège social : Rue Charles de Gaule, Bhar Lazreg

Identifiant unique : 1646577J

Matricule CNSS : 616674-45

Vous êtes cordialement invité(e), à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 Août 2022 à 10h30 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation.

2. Pouvoirs pour les formalités.

2022401972SANB3

Convocation

Traitement Informatique Gestions & Etudes "TIGE" S.A

Capital social : 100 000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren

Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 381505P

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TRAITEMENT INFORMATIQUE GESTION ET ETUDES SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 25/8/2022 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur l'activité de la société durant l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2021,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

5. Approbation s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Pouvoirs pour formalités.

2022401991SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE « S.S.C.A.M »

Menzel Bou Zelfa

RC : C14611998

MC : 9494 MN 000 B

CNSS : 26893-24

Tél : 72 292 053

Fax : 72 292 046

Le Président du Comité invite tous les membres de la société à assister aux travaux pléniers réguliers en réponse au deuxième rappel le 3 août 2022 au siège social de la société selon le programme suivant :

A partir de 9 h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Présentation des rapports littéraires et financiers pour les années 2020 et 2021.

2/ Présentation des rapports du contrôleur pour les années 2020/2021.

3/ Discussion et validation des rapports soumis.

4/ Brevet délivré aux dirigeants de l'entreprise pour les années 2020 et 2021.

5/ Election des membres du conseil d'administration.

Remarque :

1. Ouvert à la nomination au Conseil d'administration à compter de la date d'information et fermé 10 jours avant la réunion

Quiconque souhaite être membre du Conseil d'administration doit présenter une demande au nom du Président de l'Autorité de programmation pour la gestion du siège social de la Société, et d'être sincèrement conscient de l'engagement et de l'équivalence de sa situation financière avec l'entreprise.

2. Tous les participants peuvent consulter tous les rapports et états financiers pour l'exercice 2020 et 2021 ainsi que les comptes rendus des réunions du huitième jour précédant l'assemblée plénière.

2022T00847SODB3

Convocation à l'assemblée générale

Société mutuelle de service agricole

«Beekeeper's House»

Siège social : Cité commerciale Thibar 9022

Matricule Fiscal : 1592743H

Identifiant Unique RNE : 1592743H

Messieurs les actionnaires de la société mutuelle de service agricole "beekeeper's House" sont convoqués en assemblée générale qui se tiendra le mercredi 10 août 2022 respectivement à 9 heures à la cité commerciale, Thibar à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration et financière sur l'exercice clos au 31 décembre 2021

2- Signature de certificat de décharge portant règlement final pour solde de tout compte

3- Augmentation nombre des actionnaires

4- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un ancien au sein du conseil d'administration

5- Questions diverses (Visions; Objectifs ....).

2022R01948SODB3

Deuxième convocation

SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLES El IZDIHAR "HBIRA"

En raison de l'absence du quorum pour la première assemblée qui était programmée le 28/7/2022, les adhérents de la société mutuelle de base services agricoles El Izdihar Hbira sont invités à se réunie en assemblée générale ordinaire 2019, 2020 et 2021 le jeudi 25/8/2022 à 10 heures du matin à la maison de culture de Hbira à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports moraux et financiers 2019, 2020 et 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Quitus aux membres d'administration pour la gestion des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Actualisation de la liste des adhérentes.

Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

- Election de deux tiers de membres du conseil d'administration.

Cette affiche est considérée comme une convocation personnelle pour chaque adhérent.

2022S00898SODB3

DIVERS

Avis au public

Vente d'un bien immobilier par appel d'offres

Société grand carrière du sud

M.F : 42245B/A/M/000

Affiliation CNSS : 186791-66

L'administration judiciaire Maître Jmel Sami dénonce qu'en application de la décision du Tribunal de Première Instance de Médenine, réuni en Chambre Choura le 14/7/2022, présidé par le Premier Procureur, M. Jamal Ben Jemaa, et la composition des deux juges, M. Saleh Lamlum et Mme. Sahar Nouma refaire en vendant le bien, objet de la redevance immobilière, numéro 8585, au moyen d'une invitation à acheter par appel d'offre y compris un terrain industriel de superficie de 23020m² et ensemble des immeubles dont l'un

d'un transfert électrique. Sise à la zone industrielle tejra km 10 - Médenine par appel d'offre envoyé au liquidateur Maître Jmel Sami situé à l'Avenue Habib Bourguiba- Immeuble Atig - Médenine 4100.

Les offres doivent être envoyées par courriers par lettres recommandées et avec accusé de réception et dans des enveloppes fermées qui ne portent que le signe «ne pas ouvrir : offre cession de grande carrière du sud) envoyés au cabinet Jmel Sami à l'adresse mentionné ci-dessus.

La date limite d'acceptation de l'offre est fixée 10 octobre 2022.

Les offres reçues après la date limite ci-dessus ne seront pas acceptées.

2022R01947DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Suivant l'article 364 du code de droits réels Mme Saida Khmir titulaire de la CIN n°4156379 délivrée le 20/7/1983 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Khir Werdanine

Annonce la perte du titre de propriété n°03/2018 du 16/7/2003, au nom de monsieur Mokhtar Hlel et la perte du titre de propriété n°03/2019 du 16/07/2003 au nom de Madame Saida Khmir relatif au titre foncier n°35868 Monastir concernant la propriété dite "El Hana" située Menzel khir werdanine Gouvernorat de Monastir d'une surface 17948 m² parcelle n°03- 70-71-190.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» daté le 6/5/2022.

2022S00886DIVD2

Avis

Monsieur Mahmoud Abid déclare par la présente en tant que procureur de Mohamed Hechmi Jileni le directeur général Hannibal Lease que cette dernière a perdu l'acte de propriété de Ahmed Makni d'une parcelle de 660m² sise à route Taniour km 3 Sfax objet d'achat du 08/2016 acte notarié de maître Yacine Rebai et maître Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X00958DIVD2